

SESSION I - L'EUROPE AU-DELA DE LA CRISE: DE NOUVEAUX CHEMINS DE CROISSANCE

Note thématique

La crise économique et financière a produit des effets graves et durables sur les systèmes productifs, sur l'emploi et sur le niveau de vie des pays de l'Union européenne, allant même, dans certains cas, jusqu'à peser sur la jouissance concrète de certains droits fondamentaux. Le modèle européen d'économie sociale de marché lui-même a ainsi été touché et mis en discussion, en provoquant chez les citoyens une méfiance diffuse à l'égard des capacités de l'Union de répondre de manière adéquate aux défis lancés par la crise.

Les chiffres sont éloquents : le PIB a subi un fort ralentissement et, dans certains pays, une décroissance marquée ; les investissements ont subi une réduction importante (en moyenne de 15 % par rapport au pic de 2007, avec des pointes plutôt prononcées dans certains États membres) ; les niveaux de chômage ont augmenté (les plus récentes prévisions de la Commission européenne indiquent que le chômage dans l'UE atteindra 9,8 % en 2015, alors que dans la zone euro il touchera 11,2 %) et il semblerait que celui-ci n'ait plus une nature cyclique mais structurelle ; les risques de déflation due à une faible demande intérieure restent sensibles ; le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté reste élevé, en contredisant l'un des objectifs majeurs de la Stratégie Europe 2020.

L'impact profond de la crise sur l'Union – dont la mesure a été qualitativement plus élevée par rapport à d'autres pays et régions économiques dans le monde – semble donc nécessiter de réponses originales par le biais d'un ensemble de politiques visant à moderniser le modèle de croissance de l'Europe en le rendant davantage compétitif sur la scène mondiale.

Nombreux sont ceux qui considèrent que la réponse de l'Union de 2008 à aujourd'hui n'a pas été suffisamment rapide et qu'elle a été, en outre, marquée par une approche asymétrique.

Dans une première phase, l'UE s'est concentrée sur l'objectif de surmonter la crise des dettes souveraines et des systèmes bancaires de certains pays membres, d'une part en renforçant le cadre normatif pour consolider les finances publiques et, d'autre part, par le biais d'instruments d'aide financière aux pays en difficulté.

Dans ce contexte, la relance de la croissance a été essentiellement confiée à des politiques concernant l'offre, en mettant en place des réformes structurelles.

Dans une deuxième phase, il a été convenu de créer l'Union bancaire, qui a posé les conditions pour éviter que l'excès d'endettement privé ne mette en danger la stabilité financière du système de la zone euro.

La BCE, quant à elle, a adopté des mesures non conventionnelles de politique économique visant à garantir le refinancement des banques et l'affectation du crédit au système productif.

Dans une troisième et plus récente phase, qui a démarré entre fin 2014 et début 2015, les institutions de l'UE semblent avoir développé une nouvelle approche de politique économique, qui place au cœur de l'attention l'objectif de stimuler directement la demande globale en soutenant, notamment, les investissements et en atténuant les effets procycliques des politiques d'assainissement des finances publiques.

Le « Plan d'investissement pour l'Europe » (appelé également « Plan Juncker »), qui prévoit, entre autres, la mobilisation d'au moins 315 milliards d'euros d'investissements publics et privés supplémentaires pour les trois prochaines années, et l'afférente communication sur l'application flexible aux investissements du Pacte de stabilité et de croissance, sont l'expression de cette nouvelle approche.

Il faut ajouter à cela un puissant soutien de la part des actions non conventionnelles de politique monétaire mises en œuvre récemment par la BCE : le programme d'achat de titres d'État et d'obligations du secteur privé (dénommé assouplissement quantitatif ou *quantitative easing*), qui est en train de contribuer à mettre en circulation des liquidités et à modifier le taux de change de l'euro en faveur des exportations et donc de redonner un élan à la capacité productive du secteur manufacturier, avec des retombées positives évidentes sur le plan de l'emploi. En outre, l'initiative de la Commission européenne visant à la réalisation d'une Union de l'énergie, facteur stratégique pour la compétitivité des systèmes productifs européens, semble elle aussi très ambitieuse.

Au-delà de la réalisation effective du Plan pour les investissements, la nouvelle approche de politique économique semble poser les bases pour définir un parcours stratégique de croissance en Europe, en surmontant les facteurs de faiblesse structurelle mis en exergue par la crise et en valorisant, en même temps, les particularités du modèle économique et social européen.

Un premier pas important dans ce sens est la révision de la Stratégie pour la croissance et l'emploi Europe 2020, dont la mise en œuvre a jusqu'à présent

fait enregistrer des résultats pas tout à fait satisfaisants par rapport aux objectifs fixés ; cette révision pourrait être l'occasion aussi bien de promouvoir un plus grand engagement – également sur le plan des ressources économiques allouées – dans la poursuite des objectifs et des initiatives phare déjà fixés, tels que les investissements dans la recherche et le développement technologique (en moyenne, l'UE investit 1,94 % du PIB en R & D, par rapport à 2,77 % des USA et à une moyenne OCDE de 2,38 %) et l'Agenda numérique, que d'introduire, conformément au cadre général de la Stratégie, de nouveaux objectifs et instruments tels que, par exemple : la requalification du territoire et la protection et valorisation de l'environnement, pouvant créer de nouveaux emplois de haute qualité et éco-compatibles ; les facilitations pour les entreprises innovantes (start-up) ; l'amélioration de la croissance du capital humain par le biais de la mise à jour des systèmes d'éducation et de formation ; le déploiement complet des potentialités de l'économie numérique ; les politiques européennes en matière de villes intelligentes, de transports intelligents, d'économie verte, de gestion des ressources et de traitement des déchets, qui peuvent non seulement servir à atteindre les objectifs environnementaux et climatiques et à améliorer la qualité de la vie des populations résidentes, mais également à exalter la fonction des villes comme moteur de l'économie et du développement.

La même approche pourrait être prise en compte aussi pour développer une nouvelle politique industrielle européenne visant notamment, comme l'envisage la Commission européenne, à relancer la compétitivité du secteur manufacturier au niveau global.

À la lumière de ces considérations, cette session pourrait contribuer à approfondir les questions suivantes :

- a) L'approche et les mesures mises en œuvre jusqu'à présent par l'Union européenne sont-elles adéquates à contribuer concrètement à surmonter la crise économique et financière, en relançant de manière persistante, équilibrée et durable la croissance et l'emploi et en remédiant aux effets sociaux de la crise ?
- b) Existe-t-il d'autres initiatives que l'on estime nécessaires, et quelles sont-elles, notamment pour atteindre des taux plus élevés de croissance dans tous les pays européens, en réduisant les écarts qui sont en train de s'accroître au sein de l'UE ?
- c) Dans quelle mesure le Plan européen pour les investissements peut-il fournir l'occasion de relancer les investissements, surtout dans les régions les plus touchées par la crise sous cet aspect et notamment en ce qui concerne l'exigence de promouvoir l'innovation et la recherche dans les secteurs ayant une valeur ajoutée plus élevée ?
- d) Est-il nécessaire, dans le cadre de la révision de la Stratégie Europe 2020, d'actualiser les objectifs existants et d'en prévoir de nouveaux,

innovants, en mesure d'exalter les particularités du tissu économique et social européen en modernisant, en même temps, le système productif ?

- e) La politique industrielle européenne peut-elle apporter une aide dans ce sens et par le biais de quels instruments ?